

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06 juillet 2020

Présents : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, Bernadette **COURIOL**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Florent **MARTELIN**, Jean-Pierre **MINAND**, François **PONCIN**, Aline **RAT** et Céline **TROIBANI**.

Absent : Tony **LHOMME**

Secrétaire de séance : Bernadette **COURIOL**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Bernadette **COURIOL** comme secrétaire de séance.

1 – Budget principal : affectation du résultat 2019

Le Maire rappelle la délibération N° 2020_03_19 du 02 mars 2020 et précise que pour voter le budget primitif 2020, il est nécessaire d'approvisionner le compte 1068.

Cette nouvelle délibération annule et remplace la précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2019 :

| Section de fonctionnement | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
|---------------------------------------|------------|------------|-------------------|
| Résultat de l'exercice 2019 | 581 705,37 | 755 929,30 | 174 223,93 |
| Résultat antérieur reporté | | 82 420,56 | 82 420,56 |
| Résultat à affecter | | | 256 644,49 |
| Affectation en réserve au 1068 | | | 80 000,00 |
| REPORT au R002 | | | 176 644,49 |
| SECTION INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES | SOLDE (+ ou -) |
| Résultat de l'exercice 2019 | 231 157,29 | 254 628,98 | 23 471,69 |
| Résultat antérieur reporté | | 168 040,91 | 168 040,91 |
| Report au R001 | | | 191 512,60 |
| Restes à réaliser au 31/12/2019 | 208 335,00 | 90 187,00 | 118 148,00 |
| Besoin d'autofinancement | | | 0 |

2 – Attribution des subventions 2020 :

Sur proposition de la Commission « Associations, Animations et Culture », le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention pour l'année 2020 aux associations suivantes,

| | |
|--------------------------------|---------|
| ➤ ASSL Basket | 500 € |
| ➤ L'Echo des roches | 700 € |
| ➤ Sou des écoles | 1 000 € |
| ➤ Gymnastique pour tous | 300 € |
| ➤ Triat Rhône | 200 € |
| ➤ FNACA | 200 € |
| ➤ Bleu 16 Rhône Alpes | 300 € |
| ➤ Confettis et Serpents | 750 € |
| ➤ Les Balardiens | 500 € |
| ➤ St-So Court | 300 € |
| ➤ Amicale des sapeurs pompiers | 300 € |

TOTAL **5 050 €**

3 – Taxes directes locales 2020 : rectification du taux de la TFNB :

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2020_06_49 du 15/06/2020 et précise que la Préfecture nous informe que le taux de la taxe foncière non bâti n'est pas conforme car le mode de calcul doit être respecté comme suit : le coefficient de variation proportionnelle doit être identique pour les deux taux TFB et TFNB, soit 1,009661. Cela conduit à porter le taux de la TFNB à 35,06 % et non 35,07 % comme délibéré lors de la dernière assemblée.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les taux comme suit :

- ✓ TAXE D'HABITATION : 7,13 %
- ✓ TAXE FONCIERE BATI : 8,37 %
- ✓ TAXE FONCIERE NON BATI : 35,06 %

4 – vote du budget primitif 2020 : budget principal

René DESSERRIERES présente les travaux de la commission finances pour le budget principal et les budgets annexes.

A l'unanimité, le conseil APPROUVE et VOTE au niveau du chapitre le budget primitif 2020 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui établit comme suit en euros :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| BUDGET PRINCIPAL | 462 690,60 | 827 284,49 |

5 – vote des budgets primitifs ANNEXES 2020 :

A l'unanimité, le conseil APPROUVE et VOTE au niveau du chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe « **Le Rempart** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui s'établit comme suit en euros :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|--------------------------|------------------|------------------|
| BUDGET LE REMPART | 10 743,88 | 36 120,21 |

A l'unanimité, le conseil APPROUVE et VOTE au niveau du chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe « **La Pouponne** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui s'établit comme suit en euros :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|---------------------------|------------------|-----------------|
| BUDGET LA POUPONNE | 21 821,26 | 8 008,02 |

A l'unanimité, le conseil APPROUVE et VOTE au niveau du chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe « **Eau** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui s'établit comme suit en euros :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|-------------------|------------------|------------------|
| BUDGET EAU | 46 492,65 | 68 847,33 |

A l'unanimité, le conseil APPROUVE et VOTE au niveau du chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe « **ASSAINISSEMENT** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui s'établit comme suit en euros :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------------------------|------------------|------------------|
| BUDGET ASSAINISSEMENT | 39 867,94 | 62 334,59 |

6 – Renouvellement de la CCID (commission communale des impôts) :

Monsieur le Maire rappelle que, dans chaque commune, doit être instaurée une Commission Communale des Impôts Directs.

Les membres sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de 24 contribuables proposée par le conseil municipal.

La commission est composée au final, du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisée avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le maire propose les deux listes ci-dessous au conseil municipal.

DELEGUES TITULAIRES

| NOM | PRENOM | DATE DE NAISSANCE | ADRESSE |
|-------------|---------------|------------------------------|---|
| IPPOLITI | Robert | 26/04/1945 | 52 RUE DE BREUVANT – ST SORLIN EN BUGEY |
| MINAND | Jean-Pierre | 12/11/1953 | 12 Rue de la Gare – St SORLIN EN BUGEY |
| MONGET | Jocelyne | 09/01/1949 | 13 Rue du Moulin de Buis – St SORLIN EN BUGEY |
| TROPIBANI | Brice | 06/10/1975 | 6 Rue de la Vie Neuve – St SORLIN EN BUGEY |
| MILLET | Jeanine | 19/11/1950 | 30 grande rue – Vilette sur Ain |
| COURCHINOUX | Régine | 20/12/1969 | 2 Route du Port – St Sorlin en Bugey |
| GUERRAZZI | Margareth | 24/12/1970 | 20 Rue du Moulin – ST SORLIN EN BUGEY |
| MINAND | Guy | 08/03/1948 | 77 Montée de l'Eglise – ST SORLIN EN BUGEY |
| ALLARD | Mireille | 16/06/1951 | PERROZAN – ST SORLIN EN BUGEY |
| BEAUMONT | Pierre | 26/01/1965 | 74 GRANDE RUE – ST SORLIN EN BUGEY |
| MILLET | Georges | 06/08/1952 | 10 CHEMIN DE LANGINIEUX – ST SORLIN EN B. |
| PERROZET | Anne | 15/03/1983 | 3 MONTEE DE LA FAY – ST SORLIN EN BUGEY |

DELEGUES SUPPLEANTS

| NOM | PRENOM | DATE DE NAISSANCE | ADRESSE |
|------------|---------------|------------------------------|---|
| AUGER | Gaëlle | 23/03/1986 | 15 Rue de la Vie Neuve – ST SORLIN EN BUGEY |
| BERNARD | Jean-Claude | 27/06/1978 | 10 Allée du Rhône – ST SORLIN EN BUGEY |
| BERTRAND | Sébastien | 29/10/1971 | 62 Montée de l'Eglise – ST SORLIN EN BUGEY |
| CARBONE | Nicolas | 11/06/1976 | 7 RUE DES FONTANETTES – ST SORLIN EN B. |
| CHRISTIN | Bruno | 27/12/1957 | 4 MONTEE DES SŒURS – ST SORLIN EN B. |
| PIOT | Joëlle | 28/10/1955 | 16 ROUTE DU PORT – ST SORLIN EN BUGEY |
| DELMAZURE | Magalie | 14/03/1979 | 5 CHEMIN DE LANGINIEUX – ST SORLIN EN B |
| SERRANO | Magalie | 09/07/1972 | 11 MONTEE DE L'EGLISE – ST SORLIN EN B. |
| WALCZAK | Christine | 09/01/1971 | 7 RUE BONNE FONTAINE – ST SORLIN EN B. |
| VOIRET | Estelle | 07/02/1985 | 101 GRANDE RUE – ST SORLIN EN BUGEY |
| BROQUET | Anne | 25/02/1966 | 41 GRANDE RUE – ST SORLIN EN BUGEY |
| CONDEMINE | Michael | 15/01/1983 | 16 RUE DE LA MURE – ST SORLIN EN BUGEY |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des 24 candidats devant permettre à Monsieur le Directeur des services fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts.

7 – Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux :

Le Maire informe l'assemblée sur l'utilité de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Cette convention précise les domaines dans lesquels, les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, AUTORISE le Maire à signer la convention proposée par le Comptable public du Centre des Finances d'Ambérieu-en-Bugey précisant les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la Collectivité locale auprès du comptable public.

8 – CDI Christelle MUZEAU :

Considérant, que Christelle MUZEAU, bénéficie d'un contrat d'engagement depuis le 1^{er} septembre 2014, soit depuis bientôt 6 ans, et qu'elle donne entière satisfaction, et vu les besoins du service, le maire propose de transformer le CDD en CDI avec un IB 353 et un IM 329.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, ACCEPTE de reconduire Madame Christelle MUZEAU au poste de cantinière non titulaire, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour **une durée indéterminée avec** un IB 353 et un IM 329.

9 – EMPLOI des CANTINIERES : modification des horaires

Hélène DENOYER présente les travaux de la commission « enfance », et informe qu'il est nécessaire d'embaucher une personne de plus à la cantine compte tenu du nombre croissant des enfants présents à la cantine et de réduire d'une heure hebdomadaire le temps de travail de Mesdames GARCIA et DRELON avec leur accord.

La durée hebdomadaire de travail des agents classés au grade d'agent technique (cantinière) passera à 12 heures à compter du 1^{er} septembre 2020.

L'emploi de Mme MUZEAU reste inchangé à 23 H hebdomadaire.

Elle poursuit en informant l'assemblée que Mme DRELON effectuera 8 H à la cantine et 4 H de ménage à l'école. Mme DRELON effectuera également le ménage des communs et de la bibliothèque pour 3 H hebdomadaire sur 52 semaines (moins 5 semaines de congés payés). Elle aura deux contrats de travail.

Elle informe également que Mme RUSSO Paola effectuera 14 H 30 de ménage à l'école, 2 H de ménage à la mairie et 12 H 00 à la cantine sur 36 semaines plus 144 H de ménage en plus en cours d'année.

De toutes ces modifications d'organisation, il est nécessaire de prendre les délibérations suivantes :

Vu l'accord des 2 agents de la cantine pour une diminution de leur durée hebdomadaire de travail,

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE de porter l'horaire hebdomadaire de travail des 2 agents classés au grade d'Agent technique (cantinière) à 12 heures hebdomadaires à compter du **1^{er} septembre 2020**.

CREE un emploi permanent d'agent de nettoyage – adjoint technique à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires, **soit 3/35^{ème}**, à compter du **1^{er} septembre 2020**.

CREE un emploi permanent de cantinière – adjoint technique à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires, **soit 12/35^{ème}**, à compter du **1^{er} septembre 2020 en annualisé**.

10 – Emploi femme de ménage : modification du contrat :

A l'unanimité, le conseil municipal, ACCEPTE le contrat annualisé de 28 H 30 mn sur 36 semaines pour Mme Paola RUSSO auquel se rajouteront 144 H 00 supplémentaires effectuées en cours d'année.

11 – modification du tableau des emplois permanents :

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-joint en annexe et arrêté à la date du 1^{er} septembre 2020,

- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité de Saint-Sorlin-en-Bugey au chapitre 12,

**Tableau des emplois permanents de la commune
à compter du 01 septembre 2020**

| TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET | | |
|---|---------------|---|
| Emplois | nombre | Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant |
| service administratif secrétaire de mairie < 2000 habitants | 1 | cadre d'emplois des adjoints administratifs et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie et/ou grade d'attaché |
| Service technique Adjoint technique – employé polyvalent | 3 | cadre d'emplois des Adjoints Techniques |

| TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET | | |
|---|----------|---|
| service administratif Adjoint administratif | 1 | cadre d'emplois des adjoints administratifs et/ou des rédacteurs, 16 h/semaine |
| Service technique Entretien des locaux (ménage) | 1 | cadre d'emplois des Adjoints techniques 3 H 00/semaine (CDI) |
| Entretien des locaux (ménage école/mairie annualisé) | 1 | cadre d'emplois des Adjoints techniques 16 H 30/semaine + 144 H effectuées en plus en cours d'année (CDD) |
| Entretien des locaux (Foyer, local du Stade), état des lieux, et suivi des utilisations | 1 | cadre d'emplois des Adjoints techniques 04 H 00/semaine (CDI) |
| service social Agent Territorial des Ecoles Maternelles (ATSEM) | 2 | Agents spécialisés principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles 30 h par semaine scolaire + 132h effectuées en plus en cours d'année (CDI) |
| Service de restauration scolaire Employées de cantine | 2 | cadres d'emplois des adjoints techniques à 12H00/semaine (C.D.I) |
| Annualisation (36 semaines) | 1 | cadres d'emplois des adjoints techniques à 12H00/semaine (C.D.D) |
| | 1 | cadre d'emploi des adjoints techniques à 23 H 00 semaine (C.D.I.) |

12 – SIEA : renouvellement du marché de fourniture d'électricité du SIEA de 2021 à 2024 :

Le maire donne la parole à René DESSERRIERES qui explique que la commune peut adhérer à un groupement d'achat d'électricité via le SIEA mais qu'elle n'est pas obligée d'accepter leur offre si elle trouve un fournisseur moins cher.

Ouï cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de ST-SORLIN-EN-BUGEY.

13 – modernisation du poteau bois – point lumineux N° 175 :

René DESSERRIERES informe l'assemblée qu'il est nécessaire de changer le poteau d'éclairage public N° 175 qui se situe Rue de Breuvant et présente le plan de financement du SIEA.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **valide** le programme détaillé de l'opération modernisation du poteau en bois – point lumineux N° 175 et **adopte** le plan de financement ci-après :

| | |
|--|-------------------|
| <i>Montant des travaux inscrits au programme T.T.C.</i> | 1 700.00 € |
| <i>Soit montant H.T.</i> | 1 416.67 € |
| <i>Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T Syndicat</i> | 0.00 € |
| <hr/> | |
| <i>Participation du Syndicat (14 %de la dépense réelle brute)</i> | 198.33 € |
| <i>Fonds de compensation de TVA</i> | 278.87 € |
| <i>Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune</i> | 1 222.80 € |
| (Appel de fonds de 85 % du montant de cette dépense dès réalisation De l'OS à l'entreprise) | soit 1 039,38 € |
| <hr/> | |
| | 1 700.00 € |

14 – modernisation des armoires de commandes divers secteurs : phase 2

René DESSERRIERES informe l'assemblée qu'il est nécessaire de changer les dernières armoires de commandes d'éclairage public sur divers secteurs (sécurisation et passage aux horloges astronomiques) et présente le chiffrage du SIEA pour ce projet.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **valide** le programme détaillé de l'opération des armoires de commandes divers secteurs – phase 2 et **adopte** le plan de financement ci-après :

| | |
|--|-------------------|
| <i>Montant des travaux inscrits au programme T.T.C.</i> | 7 800.00 € |
| <i>Soit montant H.T.</i> | 6 500.00 € |
| <i>Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T Syndicat</i> | 6 325.00 € |
| <hr/> | |
| <i>Participation du Syndicat (14 %de la dépense réelle brute)</i> | 1 542.50 € |
| <i>Fonds de compensation de TVA</i> | 1 279.51 € |
| <i>Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune</i> | 4 977.99 € |
| (Appel de fonds de 85 % du montant de cette dépense dès réalisation De l'OS à l'entreprise) | soit 4 231.29 € |
| <hr/> | |
| | 7 800.00 € |

15 – AMBROISIE : désignation d'un délégué :

Le maire donne la parole Florent MARTELIN responsable de la commission « développement durable » qui informe de la nécessité de nommer un référent AMBROISIE pour la commune. Après sondage auprès de la commission, il propose sa candidature.

A l'unanimité, le conseil municipal NOMME **M. Florent MARTELIN**, en tant que « référent communal Ambroisie ».

16 – AIN PULSE : convention natation

Le Maire, PRESENTE le projet de renouvellement de convention pour la natation scolaire, pour l'année 2020 - 2021 pour les élèves de l'école de S^t-Sorlin en Bugey qui fréquenteront le centre Aquatique de loisirs « Ain Pulse » à S^t-Vulbas,

Il INFORME des conditions générales d'organisation, à savoir la mise à disposition pour 2 Moniteurs Natation Scolaire en enseignement et 1 Moniteur Natation Scolaire en surveillance au prix de 195 € TTC par séance, PRECISE la durée hebdomadaire de l'intervention à savoir 1 heure par séance dont 45 mn dans l'eau, Période réservée : 10 séances du 12/03/2021 au 04/06/2021, le vendredi, de 14 H 00 à 14 H 45,

Les classes concernées sont les élèves de CP, CE1 et CE2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, - ACCEPTE de renouveler pour une année la convention de natation scolaire pour les élèves de CP, CE1 et CE2 de l'école publique de St-Sorlin pour 10 séances au prix de 195 € TTC la séance.

17 – MISSION de maîtrise d'œuvre « aménagement chemin du Verney » :

René DESSERRIERES informe l'assemblée que l'entreprise ARCHIGRAPH a été contactée pour réaliser une pré étude pour la voirie du Chemin du Verney qui ira de la Rue de la Vie Neuve au nouveau lotissement « St Saturnin de Cuchet ».

Il précise que les travaux de voirie seront réalisés à la fin des constructions du lotissement.

Il est nécessaire d'engager une étude correspondant aux missions 1 « état des lieux et relevé topographique » et 2 « esquisse » pour un montant total HT de 802 €.

Ouï l'exposé, le conseil municipal après délibération, à l'unanimité CHOISIT les missions suivantes :

- Mission 1 : Etat des lieux – relevé topographique pour un montant HT de 370,00 €,
- Mission 2 : Esquisse pour un montant HT de 432 €,

18 – QUESTIONS DIVERSES :

- Suite au manque d'organisateur, le concert prévu le 21/07/2020 sous le préau de l'école est annulé.
- Organisation de la cérémonie du 14 juillet 2020 : une gerbe sera déposée par le Maire en présence du Président des anciens combattants, du porte drapeau et du chef de corps du CPINI.
- Commission « participation citoyenne » : Murielle KIRCHHOFF informe qu'un questionnaire sera distribué à la population concernant le site internet et invite les élus à y répondre. Elle poursuit en informant l'assemblée qu'un groupe de personnes de St Sorlin souhaitent créer une association « le monde d'après » et organiser une réunion au foyer communal en octobre pour présenter leurs idées. Elle rappelle qu'une soirée de remerciements pour les présidents des différentes associations sera organisée le 18 septembre 2020.
- René DESSERRIERES informe l'assemblée que le déploiement de la fibre optique est en cours. Certains propriétaires vont recevoir des conventions à signer avec le SIEA pour des autorisations de passage.
- Ouverture de la boulangerie : elle s'effectuera progressivement à partir de fin juillet pour une ouverture officielle en septembre 2020.
- Dégradations au local du stade : le maire rappelle que le local du stade a subi une tentative de cambriolage le 02/07/2020 avec une dégradation nécessitant le changement intégral de 3 portes. La gendarmerie a interpellé les auteurs en flagrant délit.
- Indemnités du maire : le maire informe qu'à la prochaine réunion du conseil municipal, il proposera une baisse du montant de ses indemnités.
- Prochains conseils : lundi 07/09/2020, vendredi 16/10/2020 et lundi 7/12/2020

La séance est levée à 21 H 45

Le maire,
Patrick MILLET

le secrétaire,
Bernadette COURIOL